RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260520-202639-DE

Conseil Municipal du 20 mai 2026
Délibération n°2026/39

10 - Convention avec la CAPLD pour le garage mutualisé.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann MONBEL, maire.

PRÉSENTS : Monsieur MONBEL Yann, maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame GODOC Morgane, Monsieur BRUNET François, Madame LE CANN Yvonne, adjoints au maire.
Madame QUEFFELEC Agathe, Monsieur LAURENT Mathieu, Monsieur LENORMAND Christophe, conseillers délégués.
Monsieur LE GOFF Yann, Monsieur FROY Yannig, Madame BERGOT Patricia, Madame DEPRETTO Camille, Madame ORCIL Maëla, Madame GAUTHIER Enora, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame LECANON Valérie donne pouvoir à Madame LE CANN Yvonne,

SECRÉTAIRE : Monsieur le maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame QUEFFELEC Agathe est désignée secrétaire à l'unanimité.

La CAPLD est gestionnaire d'un service garage en charge de l'entretien et de la réparation des véhicules, engins et matériels de sa flotte. Elle souhaite également faire bénéficier les communes situées sur le territoire de la communauté d'agglomération ainsi que l'ensemble de leurs établissements ou groupements, et la SPL Eau du Ponant.

Une convention ayant vocation à régir les conditions de mise à disposition des moyens du garage à l'usager pour l'entretien et la réparation de leur parc de véhicules, engins ou matériels affectés à l'exploitation de leurs services a été établit.

Cette convention définit les niveaux de qualité en termes de délais de mise en œuvre, de performance, de disponibilité, de maintenance et de support.

Les travaux d'entretien et de réparation de ces véhicules sont assurés par le service garage de la CAPLD situé à St Ernel sur Landerneau.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les avenants s'y rapportant.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 21 mai 2026.

Le Maire, *La secrétaire de séance,*
Yann MONBEL *Agathe QUEFFELEC*